

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°3 du 21 janvier 2011**

**PARTIE TEMPORAIRE**

**Texte n°19**

**CIRCULAIRE N° 5046/DEF/DCSEA/SDA2/CB**  
relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées.

*Du 22 octobre 2010*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

**CIRCULAIRE N° 5046/DEF/DCSEA/SDA2/CB relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées.**

*Du 22 octobre 2010*

NOR D E F E 1 0 5 2 9 0 5 C

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Trente et une annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 4510/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/512-16 du 4 septembre 2009 (BOC N° 40 du 19 octobre 2009, texte 29).

*Référence de publication :* BOC N°3 du 21 janvier 2011, texte 19.

---

## SOMMAIRE

Art. 1er.

Art. 2.

Art. 3.

Art. 4.

Art. 5.

Art. 6.

## ANNEXE(S)

ANNEXE I. INGÉNIEURS MILITAIRES DES ESSENCES.

ANNEXE II. OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF.

ANNEXE III. BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN ESSENCES.

ANNEXE IV. BREVET ÉLÉMENTAIRE DE TECHNICIEN ESSENCES.

ANNEXE V. BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE - FORMATION DE SPÉCIALITÉ « LOGISTIQUE ESSENCES ».

ANNEXE VI. CERTIFICAT TECHNIQUE DU 1ER DEGRÉ « LOGISTIQUE ESSENCES ».

ANNEXE VII. PRÉPARATION AUX EMPLOIS EN DÉPÔT.

ANNEXE VIII. FORMATION DES CONSEILLERS TECHNIQUES ESSENCES.

ANNEXE IX. FORMATION DES CONTRÔLEURS AGREEMENT DANGEROUS ROAD.

ANNEXE X. LUTTE CONTRE LES FEUX D'HYDROCARBURES (CADRES).

ANNEXE XI. LUTTE CONTRE LES FEUX D'HYDROCARBURES (OPÉRATEURS).

ANNEXE XII. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

ANNEXE XIII. ÉPURATION FILTRATION.

ANNEXE XIV. ÉCHANTILLONNAGE.

ANNEXE XV. MAINTENANCE DES MATÉRIELS PÉTROLIERS.

ANNEXE XVI. ÉVACUATION DES PERSONNELS TRAVAILLANT À L'INTÉRIEUR DES CAPACITÉS MOBILES DÉGAZÉES.

ANNEXE XVII. URGENCE CARBURANT.

ANNEXE XVIII. AVITAILLEMENT HÉLICOPTÈRES.

ANNEXE XIX. FORMATION DES CONDUCTEURS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIÈRE (AGREEMENT DANGEROUS ROAD).

ANNEXE XX. PRÉVENTION DU RISQUE CIRCULATION ROUTIÈRE-NIVEAU 1.

ANNEXE XXI. FORMATION À L'UTILISATION EN SÉCURITÉ DES BRAS MOBILES HYDRAULIQUES SUR VÉHICULE RVI KÉRAX 370 DCI.

ANNEXE XXII. RENOUVELLEMENT À L'UTILISATION EN SÉCURITÉ DES BRAS MOBILES HYDRAULIQUES SUR VÉHICULE RVI KÉRAX 370 DCI.

ANNEXE XXIII. FORMATION À L'UTILISATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE LA PARTIE PÉTROLIÈRE DU VÉHICULE SCANIA.

ANNEXE XXIV. FORMATION À LA CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ « CARISTE ».

ANNEXE XXV. FORMATION À L'UTILISATION EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS ÉLÉVATEURS À MÂT TÉLESCOPIQUE.

ANNEXE XXVI. FORMATION DES FORMATEURS À LA MISE EN ŒUVRE ET À L'UTILISATION DE LA STATION SERVICE DE CAMPAGNE DÉPLAÇABLE DE L'ARMÉE DE TERRE.

ANNEXE XXVII. FORMATION INITIALE DES ENGAGÉS VOLONTAIRES.

ANNEXE XXVIII. FORMATION TECHNIQUE LOGISTIQUE ESSENCES DES ENGAGÉS VOLONTAIRES ULTÉRIEURS.

ANNEXE XXIX. FORMATION TECHNIQUE LOGISTIQUE ESSENCES DES ENGAGÉS VOLONTAIRES SERVANT AU TITRE DE L'AVIATION LÉGÈRE DE L'ARMÉE DE TERRE.

ANNEXE XXX. FORMATION MILITAIRE COMPLÉMENTAIRE.

ANNEXE XXXI. FORMATION CHEF ET ADJOINT DE CELLULE SOUTIEN PÉTROLIER ÉNERGIE DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DES BASES DE DÉFENSE.



Art. 1er. La présente circulaire a pour objet de préciser les sessions de formation ouvertes au personnel civil et militaire par le service des essences des armées (SEA) et organisées par la base pétrolière interarmées (BPIA).

Art. 2. Les conditions d'accès aux stages et leur organisation font l'objet des annexes jointes.

Art. 3. Les accès aux stages « ingénieurs militaires des essences », « officiers du corps technique et administratif », « brevet élémentaire de technicien essences » se font par concours.

Art. 4. Les candidatures pour les autres stages sont à adresser à la direction centrale du service des essences des armées (DCSEA) pour action et à la BPIA pour information.

Art. 5. Le personnel bénéficie des indemnités de stage en fonction de la réglementation propre à chaque armée et service. Une attestation de stage est remise à chaque stagiaire.

Art. 6. La circulaire n° 4510/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/512-16 du 4 septembre 2009 relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées est abrogée.

La présente circulaire sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.

**ANNEXE I.  
INGÉNIEURS MILITAIRES DES ESSENCES.**

LIBELLÉ LONG :	Ingénieurs militaires des essences.
LIBELLÉ COURT :	SEAIME.

DURÉE :	Deux ans.
LIEU :	IFP School, Rueil Malmaison (92). Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	Défini par DCSEA.

<p>Objectif de la formation.</p> <p>Le stage ingénieur militaire des essences (IME), effectué lors de la deuxième année du cursus d'intégration dans le corps des IME, a pour objectif de préparer les officiers ingénieurs diplômés de l'IFP provenant des différentes forces armées extérieures au service des essences des armées (SEA) à assumer des fonctions de cadres supérieurs au sein du SEA.</p>
---

<p>Conditions de candidature.</p> <p>Le recrutement se fait par voie de concours sur épreuves ou sur titres. Les candidats doivent remplir au 1er août de l'année du concours les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être officier de carrière ;</li> <li>- détenir le grade de capitaine ou un grade équivalent ; être âgé de 37 ans au plus ; réunir au moins trois ans et au plus dix ans d'ancienneté de grade ;</li> <li>- ou détenir le grade de commandant ou équivalent ; être âgé de 37 ans au plus ; et réunir au plus un an d'ancienneté dans ce grade ;</li> <li>- remplir les conditions requises d'aptitude physique ;</li> <li>- concours sur titres : être titulaire d'un diplôme d'ingénieur figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé des armées.</li> </ul> <p>Renseignements complémentaires : DCSEA/SDA2 - Tél : 01.55.58.80.84 ou 85.</p>
--

<p>Commentaires.</p> <p>La 1<sup>re</sup> année de formation se déroule à l'institut français du pétrole (IFP School). Elle est sanctionnée par l'attribution du diplôme d'ingénieur.</p> <p>La 2<sup>e</sup> année se déroule à la base pétrolière interarmées.</p> <p>Lien au service : quatre ans.</p>
---

SANCTION :	Nomination dans le corps des ingénieurs militaires des essences.
NOTATION :	Contrôle continu et examen final.

STAGE INTERARMÉES :	Oui.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
	26.08.2010			Journée cohésion
MF 10 IME 1	01.09.2010	31.07.2011	DCSEA	ENSPM
MF 10 IME 2	30.08.2010	04.02.2011	DCSEA	BPIA
	05.02.2011	31.07.2011		Organismes SEA

**ANNEXE II.  
OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF.**

LIBELLÉ LONG :	Officiers du corps technique et administratif.
LIBELLÉ COURT :	SEAOCTA.

DURÉE :	Deux ans.
LIEU :	École d'administration militaire (EAM), Coëtquidan (56). Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	Défini par DCSEA.

<p>Objectif de la formation.</p> <p>La formation initiale à l'EAM et la formation d'application des officiers-élèves du corps technique et administratif du service des essences des armées (SEA) ont pour objectif de préparer ces officiers à assumer les fonctions de commandement que la direction du service leur confiera.</p> <p>Les officiers en fin de cursus de formation devront donc être en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de commander un détachement du SEA, en tous lieux et en toutes circonstances ;</li> <li>- d'assumer des responsabilités dans les domaines de la formation, du commandement et du management et des études relatives à la logistique pétrolière ;</li> <li>- de diriger un dépôt pétrolier du SEA comportant des personnels civils et militaires ;</li> <li>- d'assumer les fonctions de représentation du SEA et de conseil pétrolier auprès des armées.</li> </ul>
--

<p>Conditions de candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être sous-officier de carrière ou sous contrat ;</li> <li>- être titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou d'un titre reconnu équivalent ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ;</li> <li>- réunir au moins trois ans de service militaire effectif ;</li> <li>- être âgé de vingt-six ans au moins et de trente quatre ans au plus.</li> </ul> <p>Renseignements complémentaires : EATSEA/DELPIA/RH/ER - Tél : 03.83.19.35.54 ou 42.</p>
---

<p>Commentaires.</p> <p>La 1<sup>re</sup> année de formation se déroule à l'EAM.</p> <p>La 2<sup>e</sup> année de formation se déroule à la base pétrolière interarmées.</p> <p>Formation ouverte aux officiers étrangers.</p>
--

SANCTION :	Licence professionnelle « ingénierie de la métrologie et de la qualité » (IMQ). Cette licence professionnelle entraîne un lien au service d'une durée de trois ans conformément à l'arrêté du 18/08/2010 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée.
------------	--



NOTATION :	Contrôle continu et évaluation des stagiaires lors de trois partiels répartis dans l'année.
------------	---

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 10 OCTA	30.08.2010	15.07.2012	DCSEA	

**ANNEXE III.  
BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN ESSENCES.**

LIBELLÉ LONG :	Brevet supérieur de technicien essences.
LIBELLÉ COURT :	SEABSTE.

DURÉE :	Dix-huit semaines.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	Défini par DCSEA.

<p>Objectif de la formation.</p> <p>Le brevet supérieur de technicien « essences » a pour objectif de préparer les sous-officiers, déjà détenteurs du brevet élémentaire de technicien « essences » (BETE) à assurer des fonctions de responsabilités plus importantes au sein des divers établissements du SEA.</p> <p>En particulier, les sous-officiers en fin de cursus de formation devront être en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de commander un détachement réduit du SEA, en tous lieux et en toutes circonstances ;</li> <li>- de diriger en tant qu'adjoint ou chef par intérim un établissement du SEA comportant des personnels civils et militaires ;</li> <li>- d'assumer les fonctions de représentation du SEA et de conseil pétrolier auprès des armées.</li> </ul>
--

<p>Conditions de candidature.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appartenir au corps des sous-officiers du service des essences des armées ;</li> <li>- au 1er janvier de l'année de la demande, réunir au moins deux ans de grade d'agent technique ;</li> <li>- avoir une dernière notation de huit au plus ;</li> <li>- ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire du 1er groupe supérieure ou égale à cinq jours d'arrêts avec ou sans sursis.</li> </ul>
---

COMMENTAIRES : pas de commentaires.
-------------------------------------

SANCTION :	Brevet supérieur de technicien essences (BSTE). L'obtention du diplôme entraîne un lien au service d'une durée de quatre ans conformément à l'arrêté du 29 juillet 2009 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée. L'inscription au BSTE entraîne de fait l'inscription à la 1re année universitaire du DUT QLIO.
NOTATION :	contrôle continu et examen final.

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11 BSTE	28.02.2011	01.07.2011	DCSEA	

ANNEXE IV.  
**BREVET ÉLÉMENTAIRE DE TECHNICIEN ESSENCES.**

LIBELLÉ LONG :	Brevet élémentaire de technicien essences.
LIBELLÉ COURT :	SEABETE.

DURÉE :	Un an.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	Défini par DCSEA.

Objectif de la formation.

La formation des élèves agents techniques a pour objectif de les préparer à assurer des fonctions d'encadrement au sein du service des essences des armées (SEA).

Les élèves agents techniques en fin de cursus de formation devront donc être en mesure :

- de connaître le SEA ;
- de commander un détachement réduit du SEA, en tous lieux et en toutes circonstances ;
- d'exercer les fonctions de chef de service exploitation ou infrastructure en dépôt ;
- d'exercer les fonctions de deuxième puis de premier adjoint au sein d'un dépôt.

Conditions de candidature.

Concours externe : (SIGYCOP : 3234320 et aptitude à faire campagne).

- au 1er janvier de l'année du concours, être âgé de 21 ans au moins et 28 ans au plus ;
- être titulaire, à la date du concours, d'un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel ou d'un diplôme équivalent classé au moins niveau IV.

Concours interne : (SIGYCOP : 3234321 et aptitude à faire campagne).

Au 1er janvier de l'année du concours :

- être titulaire d'un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel ou d'un diplôme équivalent classé au moins niveau IV ;
- être âgé de 21 ans au moins et 30 ans au plus ;
- pour les sous-officiers des trois armées et des formations rattachées réunissant au moins trois ans de service en cette qualité ;
- pour les ouvriers réglementés de la défense nationale, réunissant au moins cinq années de services civils et militaires ;
- pour les militaires du rang réunissant au moins cinq années de services militaires.

Recrutement au choix :

- être sous-officier titulaire de l'un des brevets élémentaires de spécialiste ou de technicien dont la liste est fixée à l'annexe de l'arrêté relatif au recrutement des sous-officiers du service des essences des armées en date du 06/03/2009 ;

- être âgé au 1er janvier de l'année du stage de 25 ans au moins et 35 ans au plus et compter au moins trois ans de service au sein du service des essences des armées.

Renseignements complémentaires : DCSEA/SDA2.RFR - Tél : 01.55.58.80.78.

Commentaires : pas de commentaires.

SANCTION :	Brevet élémentaire de technicien essences. L'obtention du diplôme entraîne un lien au service d'une durée de trois ans conformément à l'arrêté du 29 juillet 2009 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée.
NOTATION :	Contrôle continu et évaluation des stagiaires lors de trois partiels répartis dans l'année.

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 10 BETE	30.08.2010	31.07.2011	DCSEA	

ANNEXE V.  
**BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN DE L'ARMÉE DE TERRE - FORMATION DE  
 SPÉCIALITÉ « LOGISTIQUE ESSENCES ».**

LIBELLÉ LONG :	Brevet supérieur de technicien de l'armée de terre formation de spécialité « logistique essences ».
LIBELLÉ COURT :	SEABSTATFSLE.

DURÉE :	Dix sept semaines.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	Défini par DCSEA.

Objectif de la formation.

Donner une formation à des sous-officiers en vue d'être en mesure :

- de commander un détachement du SEA, en tous lieux et toutes circonstances ;
- d'exercer les fonctions d'adjoint et de chef au sein d'un dépôt ;
- d'assumer les fonctions de représentation du SEA et de conseil pétrolier auprès des armées.

Conditions de candidature :

- être sous-officier de la spécialité soutien pétrolier du service des essences des armées ;
- être titulaire du BSAT (1) ou du BMP1 (2) de la filière logistique essences ;
- avoir satisfait aux épreuves de l'EA2 (3) formation générale (FG) et de la formation spécialité (FS) ;
- remplir les conditions d'aptitude physique.

Commentaires : formation ouverte aux sous-officiers étrangers.

SANCTION :	Brevet supérieur de technicien de l'armée de terre spécialité « logistique essences ». L'obtention du diplôme entraîne un lien au service d'une durée de quatre ans conformément à l'arrêté du 29 juillet 2009 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée.
NOTATION :	Contrôle continu.

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11 BSTAT	28.02.2011	24.06.2011	DCSEA	

---

(1) BSAT : brevet de spécialiste de l'armée de terre.

(2) BMP1 : brevet militaire professionnel du 1er degré.

(3) EA2 : épreuve d'aptitude du 2e degré.

ANNEXE VI.  
**CERTIFICAT TECHNIQUE DU 1ER DEGRÉ « LOGISTIQUE ESSENCES ».**

LIBELLÉ LONG :	Certificat technique du 1er degré logistique essences.
LIBELLÉ COURT :	SEACTILE.

DURÉE :	Seize semaines.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	Défini par DCSEA.

<p>Objectif de la formation.</p> <p>La formation d'application des sous-officiers soutien pétrolier du service des essences des armées (SEA) a pour objectif de préparer les sous-officiers du SEA de recrutement interne ou issus d'autres armées ou organismes à assurer les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chef d'escouade de transport de carburants ;</li> <li>- chef de groupe chargé de la mise en œuvre de moyens pétroliers de campagne ;</li> <li>- moniteur de formation d'EVSEA ;</li> <li>- cadres spécialistes pétroliers dans des dépôts d'infrastructure.</li> </ul> <p>Les sous-officiers en fin de cursus de formation devront donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître le SEA ;</li> <li>- être capables de commander une escouade ou un détachement réduit du SEA, en tous lieux et en toutes circonstances ;</li> <li>- être capables de participer à l'encadrement des EVSEA sur dépôt d'infrastructure.</li> </ul>
--

<p>Conditions de candidature.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être sous-officier de la spécialité soutien pétrolier du service des essences des armées ;</li> <li>- ne pas être candidat la même année au certificat militaire du 1er degré (sauf pour les engagés volontaires sous-officiers) ou à un autre certificat technique du 1er degré ;</li> <li>- avoir satisfait au contrôle physique des personnels militaires (CPPM) ;</li> <li>- avoir satisfait à l'examen d'accès: unité de valeur n° 1 (UV1) ;</li> <li>- être titulaire du brevet militaire de conduite SPL (1) et détenir le certificat de formation ADR (2).</li> </ul>
--

Commentaires : formation ouverte aux sous-officiers étrangers sans examen d'accès (UV1).
--

Sanction :	Certificat technique du 1er degré logistique essences. L'obtention du diplôme entraîne un lien au service d'une durée de trois ans conformément à l'arrêté du 29 juillet 2009 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée.
Notation :	Contrôle continu.

Stage interarmées :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 10 CT1	30.08.2010	17.12.2010	DCSEA	UV1 le 30.08.2010 matin

---

(1) SPL : super poids lourd.

(2) ADR : agreement dangerous road.



**ANNEXE VII.  
PRÉPARATION AUX EMPLOIS EN DÉPÔT.**

LIBELLÉ LONG :	Stage de préparation aux emplois en dépôt.
LIBELLÉ COURT :	SEASPEED.

DURÉE :	Dix semaines.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	Défini par DCSEA.

Objectif de la formation.

Préparer le personnel à assurer des fonctions d'encadrement au sein d'un dépôt du SEA.

En fin de formation, les stagiaires seront en mesure d'exercer :

- les fonctions de chef de service exploitation ou infrastructure ;
- la fonction d'adjoint au chef de dépôt.

Conditions de candidature :

- être sous-officier du corps du soutien pétrolier ;
- avoir été promu au grade de maréchal des logis chef avant le 31 décembre 2007 ;
- être titulaire du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre (BSTAT) « logistique essences » ou du BSAT « logistique essences » et d'un BSTAT d'un autre domaine de spécialité ;
- ne pas être désigné pour une opération extérieure pendant la durée du stage.

Commentaires : cette formation d'adaptation est orientée sur les matières techniques nécessaires à un emploi en dépôt pétrolier.

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Contrôle continu dans toutes les matières.

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11 SPEED	07.03.2011	13.05.2011	DCSEA	

**ANNEXE VIII.  
FORMATION DES CONSEILLERS TECHNIQUES ESSENCES.**

LIBELLÉ LONG :	Formation des conseillers techniques essences.
LIBELLÉ COURT :	SEACONTECHESS.

DURÉE :	Cinq jours.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	Défini par DCSEA.

Objectif de la formation : permettre aux cadres militaires du SEA de tenir l'emploi de conseiller technique essences.

Conditions de candidature : être désigné par son organisme d'administration pour exercer l'emploi de conseiller technique essences.

Commentaires : après le stage, les candidats sont contrôleurs stagiaires et subissent une période probatoire avant d'être habilités à exercer l'emploi de conseiller technique essences par le directeur central du SEA.

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Test en fin de stage.

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11 CTE			DCSEA/SDE	Dates à préciser ultérieurement.

**ANNEXE IX.**  
**FORMATION DES CONTRÔLEURS AGREEMENT DANGEROUS ROAD.**

LIBELLÉ LONG :	Formation des contrôleurs ADR.
LIBELLÉ COURT :	SEACTRLADR.

DURÉE :	Dix jours.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	Défini par DCSEA.

Objectif de la formation : permettre au personnel désigné de tenir l'emploi de contrôleur ADR.

Conditions de candidature : être volontaire ou désigné par son organisme d'administration pour exercer l'emploi de contrôleur ADR.

Commentaires : habilitation délivrée par le directeur central du SEA.

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Évaluation en fin de stage.

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11 CTRLADR			DCSEA/SDE	Dates à préciser ultérieurement.

**ANNEXE X.**  
**LUTTE CONTRE LES FEUX D'HYDROCARBURES (CADRES).**

LIBELLÉ LONG :	Lutte contre les feux d'hydrocarbures (cadres).
LIBELLÉ COURT :	SEAFEUA.

DURÉE :	Cinq jours.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV chefs d'équipe
EFFECTIF PAR SESSION :	40

Objectif de la formation : spécialiser les cadres responsables de la sécurité incendie dans la lutte contre les feux d'hydrocarbures.

Conditions de candidature : être cadre des armées, responsable de la sécurité incendie dans son organisme ou servant dans une unité de lutte contre le feu.

Commentaires : pas de commentaires.

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Pas de notation.

STAGE INTERARMÉES :	Oui.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 12/01 + réf stage élèves	09.05.2011	13.05.2011	BPIA/Directions locales du SEA (DLSEA)	

ANNEXE XI.  
**LUTTE CONTRE LES FEUX D'HYDROCARBURES (OPÉRATEURS).**

LIBELLÉ LONG :	Lutte contre les feux d'hydrocarbures (opérateurs).
LIBELLÉ COURT :	SEAFEUB.

DURÉE :	Trois jours.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF sous condition      MDR      CIV ouvriers
EFFECTIF PAR SESSION :	40

Objectif de la formation : former le personnel susceptible d'intervenir comme membre d'une équipe de première ou de deuxième intervention contre un feu d'hydrocarbures.

Conditions de candidature : pas de conditions particulières.

Commentaires : stage pouvant être ouvert à des sous-officiers (sergent ou sergent-chef) encadrant des militaires du rang.

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Pas de notation.

STAGE INTERARMÉES :	Oui.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 10/01 + réf stage CT1	21.09.2010	23.09.2010	BPIA/DLSEA	Sous réserve de la disponibilité des moyens.
MF 10/02	19.10.2010	21.10.2010	BPIA/DLSEA	
MF 10/03	05.04.2011	07.04.2011	BPIA/DLSEA	
MF 10/03	21.06.2011	23.06.2011	BPIA/DLSEA	

**ANNEXE XII.  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.**

LIBELLÉ LONG :	Protection de l'environnement.
LIBELLÉ COURT :	SEAENVIR.

DURÉE :	Cinq jours.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV des établissements
EFFECTIF PAR SESSION :	40

Objectif de la formation.

Sensibiliser les cadres :

- aux responsabilités générales et particulières du chef d'établissement dans le cadre de la lutte contre la pollution ;
- aux réglementations liées aux activités pétrolières industrielles et humaines d'un établissement ;
- aux mesures de prévention (dans la construction des ouvrages, dans les activités d'exploitation pétrolières ou industrielles, etc.).

Préparer les cadres à intervenir :

- dans la lutte contre la pollution des sols et des cours d'eau avec mise en œuvre des moyens propres à l'établissement ou avec le concours d'intervenants extérieurs ;
- dans la décontamination et la réhabilitation d'un site, le règlement du contentieux.

Conditions de candidature : stage ouvert en priorité aux cadres du SEA. Il peut être étendu, dans la limite des places disponibles, aux cadres des armées susceptibles d'intervenir dans le domaine de lutte contre la pollution par les hydrocarbures.

Commentaires : pas de commentaires.

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Pas de notation.

STAGE INTERARMÉES :	Oui.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 13/01	11.04.2011	15.04.2011	BPIA/DLSEA	

**ANNEXE XIII.  
ÉPURATION FILTRATION.**

LIBELLÉ LONG :	Épuration-filtration.
LIBELLÉ COURT :	SEAEPUFIL.

DURÉE :	Deux jours.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	/

Objectif de la formation : compléter les connaissances sur les techniques d'épuration, de filtration des carburateurs et informer sur les évolutions et les études en cours dans ce domaine.

Conditions de candidature.

Répondre à une des conditions suivantes :

- être militaire appartenant au service des essences des armées et affecté dans un dépôt essences air, un dépôt essences air à vocation interarmées, un dépôt essences aéronaval ou un dépôt essences de l'aviation légère de l'armée de terre ;
- être affecté dans les directions (directions régionales interarmées du SEA, DELPIA, laboratoire du SEA et avoir à traiter de ces problèmes) ;
- avoir besoin d'une remise à niveau dans le domaine de façon à pouvoir travailler sur DEA, DEA VIA, DEAN et DEALAT.

Commentaires : stage ouvert en priorité aux cadres du SEA. Il peut être étendu, dans la limite des places disponibles, aux cadres des armées susceptibles d'intervenir dans le domaine des techniques d'épuration et de filtration.

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Pas de notation.

STAGE INTERARMÉES :	Oui.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 18/01 + réf stage élèves	27.04.2011	28.04.2011	BPIA/DLSEA	

ANNEXE XIV.  
**ÉCHANTILLONNAGE.**

LIBELLÉ LONG :	Échantillonnage.
LIBELLÉ COURT :	SEAECHAN.

DURÉE :	Deux jours.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
Catégorie :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	12

Objectif de la formation : former les personnels chargés de l'exploitation des établissements aux opérations de base du contrôle de qualité.

Conditions de candidature.

Répondre à une des conditions suivantes :

- être ouvrier d'exploitation en CRE, DEA, DEA VIA, DEAN, DEALAT et DEMA.
- être engagé volontaire du SEA chargé d'opérations d'exploitation en établissement.

Cette formation peut être étendue aux cadres qui n'ont pas pu en bénéficier dans leur formation initiale et exerçant des responsabilités dans ce domaine.

Commentaires : stage ouvert en priorité aux personnels du SEA. Il peut être étendu, dans la limite des places disponibles, aux cadres des armées susceptibles d'intervenir dans le domaine de l'échantillonnage.

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Pas de notation.

STAGE INTERARMÉES :	Oui.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 11/01	29.03.2011 à 13 h 30	31.03.2011 à 12 h 00	BPIA/DLSEA	
MF 11/02	07.06.2011 à 13 h 30	09.06.2011 à 12 h 00	BPIA/DLSEA	



ANNEXE XV.  
**MAINTENANCE DES MATÉRIELS PÉTROLIERS.**

LIBELLÉ LONG :	Maintenance des matériels pétroliers.
LIBELLÉ COURT :	SEAMAINTPET.

DURÉE :	300 heures GRETA + 1 semaine/11 semaines.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71), GRETA Chalon-sur-Saône, CSLSEA Montereau (77).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	Maintenance GRETA : 8/Maintenance SEA : 6 (si 2 possèdent le BMH) ou 8

Objectif de la formation : former des personnels capables de tenir des postes dans le domaine de la maintenance pétrolière et pouvant intervenir sur tous les matériels projetés tant sur la partie châssis-moteur que sur la partie pétrolière.

Conditions de candidature : stage ouvert prioritairement aux sous-officiers, militaires du rang et personnels civils ayant vocation à tenir un poste de maintenance en OPEX ou en établissement.

Commentaires : formation technique de 300 heures au GRETA de Chalon-sur-Saône axée sur la maintenance automobile et une formation technique pétrolière de onze semaines axée sur la pratique pétrolière au CSLSEA et à la BPIA.

SANCTION :	Attestation de stage. Les stagiaires ont la possibilité de passer, à titre personnel, le certificat d'aptitude professionnel (CAP) de mécanicien automobile.
NOTATION :	Pas de notation.

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
Maintenance SEA :				
MF 15/01	13.09.2010	10.12.2010	BPIA/DLSEA	Interruptions de stage du 23.10.2010 au 01.11.2010 et du 06.11.2010 au 14.11.2010
MF 15/02	07.02.2011	29.04.2011	BPIA/DLSEA	Interruption de stage du 19.02.2011 au 27.02.2011
Maintenance GRETA :				
MF 15/10	13.09.2010	25.11.2010	BPIA/DLSEA	Interruption de stage du 23.10.2010 au 01.11.2010 et du 11.11.2010 au 14.11.2010

**ANNEXE XVI.  
ÉVACUATION DES PERSONNELS TRAVAILLANT À L'INTÉRIEUR DES CAPACITÉS  
MOBILES DÉGAZÉES.**

LIBELLÉ LONG :	Évacuation de personnels travaillant à l'intérieur de capacités mobiles dégazées.
LIBELLÉ COURT :	SEAEVACIT.

DURÉE :	Deux jours.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	10

Objectif de la formation : former le personnel pour qu'il soit capable de mettre en application les mesures de sécurité réglementaires pour l'intervention à l'intérieur de capacités mobiles dégazées, porter secours à un équipier en difficulté et l'extraire de la capacité.

Conditions de candidature :

- être expert ADR ;
- ou être susceptible d'intervenir à l'intérieur des capacités mobiles ;
- ou être concerné par les visites des véhicules ;
- ou être élève agent technique ou officier-élève du corps technique et administratif du SEA en formation à la base pétrolière interarmées.

Commentaires : formation effectuée en application des directives de la circulaire n° 10620/DEF/DCSEA/EG/CT/HSCT du 14 avril 1997 concernant l'intervention et l'évacuation de personnels à l'intérieur de capacités mobiles dégazées (n.i. BO).

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Pas de notation.

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 16/01	28.09.2010	29.09.2010	BPIA/DLSEA	
MF 16/02	24.05.2011	25.05.2011	BPIA/DLSEA	
MF 16/03	28.06.2011	29.06.2011	BPIA/DLSEA	

**ANNEXE XVII.  
URGENCE CARBURANT.**

LIBELLÉ LONG :	Avitaillement Urgence CARburant.
LIBELLÉ COURT :	SEAUrcAR.

DURÉE :	Deux jours.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF Mariniers    OCTA    SOFF    MDR    CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	20

Objectif de la formation :

- sensibiliser le personnel à l'épuration des carburants aéronautiques ;
- former les officiers mariniers, sous-officiers et militaires du rang à la mise en œuvre des camions citernes avitailleurs ainsi qu'à la rédaction des documents comptables en vigueur au SEA.

Conditions de candidature :

- être officier marinier, sous-officier, militaire du rang ;
- être titulaire du brevet militaire de conduite SPL ;
- être titulaire de l'attestation de formation au transport des matières dangereuses en cours de validité.

Commentaires :

1re partie : formation théorique à la base pétrolière interarmées.

2e partie : formation pratique dans les dépôts essences de rattachement.

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Examen final.

STAGE INTERARMÉES :	Oui.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 56/01	13.10.2010	14.10.2010	CSFA/EMM	Répartition : 13 CSFA 07 EMM

**ANNEXE XVIII.  
AVITAILLEMENT HÉLICOPTÈRES.**

LIBELLÉ LONG :	Avitaillement hélicoptères.
LIBELLÉ COURT :	SEAAVIHELICO.

DURÉE :	Deux jours.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF mariniers    OCTA    SOFF    MDR    CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	20

Objectif de la formation :
- sensibiliser le personnel à l'épuration du carburant aviation ;
- former des gendarmes des sections aériennes, officiers mariniers, sous-officiers, militaires du rang et personnels civils à la mise en œuvre des camions-citernes avitailleurs.

Conditions de candidature :
- être gendarme des sections aériennes, officier marinier, sous-officier, militaire du rang ou personnel civil ;
- être détenteur du brevet militaire de conduite PL ou SPL ;
- être titulaire de l'attestation de formation au transport des matières dangereuses en cours de validité.

Commentaires : pour les gendarmes, ce stage est précédé d'une formation au transport des marchandises dangereuses.
--

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Pas de notation.

STAGE INTERARMÉES :	Oui.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 14/01	12.01.2011	13.01.2011	DGGN/CSFA/EMM	Répartition : 10 DGGN 09 CSFA 01 EMM

**ANNEXE XIX.**  
**FORMATION DES CONDUCTEURS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES  
 PAR VOIE ROUTIÈRE (AGREEMENT DANGEROUS ROAD).**

LIBELLÉ LONG :	Formation des conducteurs au transport des marchandises dangereuses par voie routière (ADR).
LIBELLÉ COURT :	SEAADR.

DURÉE :	Voir commentaires.
LIEU:	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71), écoles militaires de Bourges.
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	20 (sauf ADR information)

<p>Objectif de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les conducteurs aux risques présentés lors d'un transport de marchandises dangereuses ;</li> <li>- dispenser aux conducteurs les notions de base permettant :</li> <li>- de minimiser les possibilités d'incident et le cas échéant, d'en limiter les effets ;</li> <li>- d'assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité ;</li> <li>- délivrer en cas de satisfaction aux examens le certificat de formation requis par la réglementation.</li> </ul>
---

<p>Conditions d'admission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être titulaire du permis VL.</li> </ul>
--

<p>Commentaires.</p> <p>Stages de formation initiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- stage de formation de base: ce stage se déroule sur trois jours ;</li> <li>- stage de spécialisation classe 1: ce stage se déroule sur deux jours et est ouvert aux candidats détenteurs d'une formation de base en cours de validité ou à la suite immédiate de la formation de base ;</li> <li>- stage de spécialisation citernes: ce stage se déroule sur quatre jours et est ouvert aux candidats détenteurs d'une formation de base en cours de validité ou à la suite immédiate de la formation de base.</li> </ul> <p>Tout stagiaire ayant échoué au test de la formation de base est renvoyé dans son organisme d'affectation et ne suit pas le reste de la formation.</p>
--

SANCTION :	Certificat de formation.
NOTATION :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- examen pour la formation de base ;</li> <li>- examen pour la formation de spécialité citernes ;</li> <li>- examen pour la formation de spécialisation classe 1.</li> </ul>

STAGE INTERARMÉES :	Oui.
---------------------	------

Stage ADR Base + Citernes : MF 20.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 20 EVSEA 01	06.09.2010	14.09.2010	BPIA/G2	
MF 20 EVSEA 02	06.09.2010	14.09.2010	BPIA/G2	
MF 20 EVSEA 03	06.09.2010	14.09.2010	BPIA/G2	
MF 20/01	13.09.2010	21.09.2010	CSFA	
MF 20/02	20.09.2010	28.09.2010	DRH-AT	
MF 20/03	04.10.2010	12.10.2010	CSFA	
MF 20/04	04.10.2010	12.10.2010	EMM	
MF 20/05	04.10.2010	12.10.2010	DRH-AT	
MF 20/06	13.10.2010	21.10.2010	DLSEA	
MF 20/07	15.11.2010	23.11.2010	DRH-AT	
MF 20/08	15.11.2010	23.11.2010	DLSEA	
MF 20/09	29.11.2010	07.12.2010	DRH-AT	
MF 20/10	06.12.2010	14.12.2010	DRH-AT	
MF 20/11	03.01.2011	11.01.2011	DLSEA	
MF 20/12	03.01.2011	11.01.2011	CSFA	
MF 20/13	03.01.2011	11.01.2011	DGGN	
MF 20 EVSEA 04	10.01.2011	18.01.2011	BPIA/G2	
MF 20 EVSEA 05	17.01.2011	25.01.2011	BPIA/G2	
MF 20/14	24.01.2011	01.02.2011	DLSEA	
MF 20/15	31.01.2011	08.02.2011	DRH-AT	
MF 20/16	02.02.2011	10.02.2011	DLSEA	
MF 20/17	02.02.2011	10.02.2011	DRH-AT	
MF 20 EVSEA 06	07.03.2011	15.03.2011	BPIA/G2	
MF 20 EVSEA 07	14.03.2011	22.03.2011	BPIA/G2	
MF 20/18	21.03.2011	29.03.2011	DRH-AT	
MF 20/19	21.03.2011	29.03.2011	DRH-AT	
MF 20 CT1	21.03.2011	29.03.2011	BPIA/DE	
MF 20/20	28.03.2011	05.04.2011	DRH-AT	
MF 20/21	02.05.2011	10.05.2011	DLSEA	
MF 20/22	02.05.2011	10.05.2011	DRH-AT	
MF 20/23	11.05.2011	19.05.2011	DLSEA	
MF 20/24	11.05.2011	19.05.2011	DRH-AT	
MF 20/25	23.05.2011	31.05.2011	DRH-AT	
MF 20/26	23.05.2011	31.05.2011	DRH-AT	
MF 20/27	23.05.2011	31.05.2011	CSFA	
MF 20/28	06.06.2011	15.06.2011	DRH-AT	
MF 20 EVSEA 08	06.06.2011	15.06.2011	BPIA/G2	
MF 20 EVSEA 09	15.06.2011	23.06.2011	BPIA/G2	
MF 20/29	20.06.2011	28.06.2011	DLSEA	
MF 20/30	20.06.2011	28.06.2011	CSFA	
MF 20/31	20.06.2011	28.06.2011	DRH-AT	
MF 20/32	04.07.2011	12.07.2011	DRH-AT	
MF 20/33	04.07.2011	12.07.2011	DLSEA	

Stage ADR Base + Classe 1 + Citernes : MF 21.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 21/01	20.09.2010	30.09.2010	DRH-AT	
MF 21/02	15.11.2010	25.11.2010	DRH-AT	
MF 21/03	17.01.2011	27.01.2011	DRH-AT	
MF 21/04	02.05.2011	12.05.2011	DRH-AT	
MF 21/05	06.06.2011	17.06.2011	DRH-AT	

Stage ADR Base + Classe 1 : MF 22.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 22/01	06.09.2010	10.09.2010	DRH-AT	
MF 22/02	06.09.2010	10.09.2010	DRH-AT	
MF 22/03	13.09.2010	17.09.2010	DRH-AT	
MF 22/04	20.09.2010	24.09.2010	DRH-AT	
MF 22/05	27.09.2010	01.10.2010	DRH-AT	
MF 22/06	04.10.2010	08.10.2010	EMM	
MF 22/07	04.10.2010	08.10.2010	DRH-AT	
MF 22/08	11.10.2010	15.10.2010	CSFA	
MF 22/09	11.10.2010	15.10.2010	DRH-AT	
MF 22/10	18.10.2010	22.10.2010	DRH-AT	Lieu de formation : EMB
MF 22/11	18.10.2010	22.10.2010	DRH-AT	
MF 22/12	15.11.2010	19.11.2010	DRH-AT	
MF 22/13	22.11.2010	26.11.2010	DRH-AT	
MF 22/14	22.11.2010	26.11.2010	DRH-AT	
MF 22/15	29.11.2010	03.12.2010	DRH-AT	
MF 22/16	29.11.2010	03.12.2010	DRH-AT	
MF 22/17	13.12.2010	17.12.2010	DRH-AT	
MF 22/18	13.12.2010	17.12.2010	DRH-AT	
MF 22/19	03.01.2011	07.01.2011	DRH-AT	
MF 22/20	03.01.2011	07.01.2011	DRH-AT	
MF 22/21	10.01.2011	14.01.2011	DRH-AT	Lieu de formation : EMB
MF 22/22	10.01.2011	14.01.2011	DRH-AT	
MF 22/23	17.01.2011	21.01.2011	DRH-AT	
MF 22/24	17.01.2011	21.01.2011	DRH-AT	
MF 22/25	24.01.2011	28.01.2011	DRH-AT	
MF 22/26	24.01.2011	28.01.2011	DRH-AT	
MF 22/27	31.01.2011	04.02.2011	DRH-AT	
MF 22/28	07.02.2011	11.02.2011	CSFA	
MF 22/29	07.02.2011	11.02.2011	DGGN/EMM	Répart. : 15 DGGN/05 EMM

MF 22/30	14.02.2011	18.02.2011	DRH-AT	
MF 22/31	14.02.2011	18.02.2011	DRH-AT	
MF 22/32	14.02.2011	18.02.2011	DRH-AT	
MF 22/33	28.02.2011	04.03.2011	DRH-AT	
MF 22/34	28.02.2011	04.03.2011	DRH-AT	
MF 22/35	28.02.2011	04.03.2011	DRH-AT	
MF 22/36	14.03.2011	18.03.2011	DRH-AT	
MF 22/37	14.03.2011	18.03.2011	DRH-AT	
MF 22/38	14.03.2011	18.03.2011	DRH-AT	
MF 22/39	21.03.2011	25.03.2011	DRH-AT	
MF 22/40	04.04.2011	08.04.2011	DRH-AT	
MF 22/41	04.04.2011	08.04.2011	DRH-AT	
MF 22/42	11.04.2011	15.04.2011	EMM	
MF 22/43	11.04.2011	15.04.2011	DRH-AT	
MF 22/44	02.05.2011	06.05.2011	DRH-AT	
MF 22/45	09.05.2011	13.05.2011	DRH-AT	
MF 22/46	16.05.2011	20.05.2011	DRH-AT	
MF 22/47	23.05.2011	27.05.2011	DRH-AT	
MF 22/48	06.06.2011	10.06.2011	CSFA	
MF 22/49	06.06.2011	10.06.2011	DRH-AT	
MF 22/50	20.06.2011	24.06.2011	DRH-AT	
MF 22/51	27.06.2011	01.07.2011	DRH-AT	
MF 22/52	04.07.2011	08.07.2011	DRH-AT	
MF 22/53	04.07.2011	08.07.2011	DRH-AT	Lieu de formation : EMB

Stage ADR Citernes : MF 23

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 23/01	02.11.2010	05.11.2010	DRH-AT	
MF 23/02	11.04.2011	14.04.2011	DRH-AT	
MF 23/03	26.04.2011	29.04.2011	DRH-AT	

Stage ADR information : MF 24

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 24/01	02.11.2010 13 h 00	04.11.2010 12 h 00	DLSEA	Chargeurs Effectif par session : 12
MF 24/02	14.02.2011 13 h 00	16.02.2011 12 h 00	DLSEA	Chargeurs Effectif par session : 12
MF 24/03	16.05.2011 13 h 00	18.05.2011 12 h 00	DLSEA	Chefs d'établissement Effectif par session : 15



Stage ADR Base : MF 25

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 25/01	18.10.2010	20.10.2010	DRH-AT	
MF 25/02	13.12.2010	15.12.2010	DRH-AT/EMM/DLSEA	Répartition : 07 DRHAT 07 EMM 06 DLSEA
MF 25/03	15.12.2010	17.12.2010	DRH-AT	
MF 25/04	26.04.2011	28.04.2011	DRH-AT	

Stage ADR Classe 1 : MF 26

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 26/01	02.11.2010	03.11.2010	DRH-AT	
MF 26/02	11.04.2011	12.04.2011	DRH-AT	

---

(1) ADR : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

(2) PL : poids lourd.

(3) SPL : super poids lourd.

ANNEXE XX.  
**PRÉVENTION DU RISQUE CIRCULATION ROUTIÈRE-NIVEAU 1.**

LIBELLÉ LONG :	Prévention du risque circulation routière-niveau 1.
LIBELLÉ COURT :	SEAT2STA.

DURÉE :	Deux jours.
LIEU :	Centre technique APTH, Le Creusot (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	8

Objectif de la formation :
- acquérir un comportement responsable et professionnel ;
- savoir utiliser les différents systèmes de freinage ;
- maîtriser le comportement des véhicules citernes.

Conditions de candidature :
- être titulaire du brevet militaire de conduite SPL confirmé ou d'un permis civil correspondant ;
- détenir l'attestation de transport de matières dangereuses en cours de validité.

Commentaires : pas de commentaires.
-------------------------------------

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Pas de notation.

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 33/01	04.10.2010	05.10.2010	BPIA/DLSEA	
MF 33/02	14.03.2011	15.03.2011	BPIA/DLSEA	

**ANNEXE XXI.**  
**FORMATION À L'UTILISATION EN SÉCURITÉ DES BRAS MOBILES HYDRAULIQUES SUR**  
**VÉHICULE RVI KÉRAX 370 DCI.**

LIBELLÉ LONG :	Utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicule RVI KÉRAX 370 DCI.
LIBELLÉ COURT :	SEABMH.

DURÉE :	Cinq jours.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) ou établissements du SEA.
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	6

Objectif de la formation : former des personnels du SEA aptes à l'utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicule RVI KÉRAX 370 DCI.

Conditions de candidature :

- stage ouvert prioritairement aux sous-officiers, militaires du rang et personnels civils du SEA ayant la vocation à se servir du bras mobile hydraulique des véhicules RVI KÉRAX 370 DCI ;
- détenir un certificat médical d'aptitude spécifique à l'utilisation des bras mobiles hydrauliques ;
- avoir le permis de conduire ou le brevet militaire de conduite correspondant au véhicule.

Commentaires : formation destinée à l'utilisation en sécurité du bras mobile hydraulique sur camion RVI KÉRAX 370 DCI.

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Évaluations théorique et pratique.

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 31/01	06.09.2010	10.09.2010	BPIA/DLSEA	
MF 31/02	13.09.2010	17.09.2010	BPIA/DLSEA	
MF 31/03	04.10.2010	08.10.2010	BPIA/DLSEA	
MF 31/04	15.11.2010	19.11.2010	BPIA/DLSEA	
MF 31/05	28.02.2011	04.03.2011	BPIA/DLSEA	
MF 31/06	07.03.2011	11.03.2011	BPIA/DLSEA	
MF 31/07	09.05.2011	13.05.2011	BPIA/DLSEA	
MF 31/08	16.05.2011	20.05.2011	BPIA/DLSEA	
MF 31/09	27.06.2011	01.07.2011	BPIA/DLSEA	

ANNEXE XXII.  
**RENOUVELLEMENT À L'UTILISATION EN SÉCURITÉ DES BRAS MOBILES  
 HYDRAULIQUES SUR VÉHICULE RVI KÉRAX 370 DCI.**

LIBELLÉ LONG :	Renouvellement à l'utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicule RVI KÉRAX 370 DCI.
LIBELLÉ COURT :	SEARBMH.

DURÉE :	Deux jours.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) ou établissements du SEA.
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	6

Objectif de la formation : contrôle de connaissances sur l'utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicules RVI KÉRAX 370 DCI.

Conditions de candidature :

- stage ouvert prioritairement aux sous-officiers, militaires du rang et personnels civils du SEA ayant la vocation à se servir du bras mobile hydraulique des véhicules RVI KÉRAX 370 DCI ;
- être titulaire de la formation « utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicules RVI KÉRAX 370 DCI » ;
- détenir un certificat médical d'aptitude spécifique à l'utilisation des bras mobiles hydrauliques ;
- avoir le permis de conduire ou le brevet militaire de conduite correspondant au véhicule.

Commentaires : ce n'est pas une formation, mais une évaluation.

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Évaluations théorique et pratique.

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 31/51	02.11.2010	03.11.2010	BPIA/DLSEA	
MF 31/52	04.11.2010	05.11.2010	BPIA/DLSEA	
MF 31/53	20.06.2011	21.06.2011	BPIA/DLSEA	
MF 31/54	22.06.2011	23.06.2011	BPIA/DLSEA	

**ANNEXE XXIII.**  
**FORMATION À L'UTILISATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE LA PARTIE PÉTROLIÈRE DU VÉHICULE SCANIA.**

LIBELLÉ LONG :	Utilisation et mise en œuvre de la partie pétrolière du véhicule SCANIA.
LIBELLÉ COURT :	SEASCANIA.

DURÉE :	Trois jours.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) ou corps de troupe concernés.
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	6

Objectif de la formation :
- former des sous-officiers responsables d'une section dotée de véhicules SCANIA;
- former des personnels aptes à utiliser et connaître la partie pétrolière équipant le véhicule SCANIA.

Conditions de candidature :
- stage ouvert prioritairement aux sous-officiers, militaires du rang et personnels civils ayant vocation à tenir un poste de servant citernier véhicules type SCANIA ;
- avoir le permis de conduire ou le brevet militaire de conduite PL et l'attestation ADR en cours de validité.

Commentaires : formation technique d'utilisation et connaissances de la partie pétrolière équipant le véhicule SCANIA.
--

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Évaluations théorique et pratique.

STAGE INTERARMÉES :	Oui.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 32/01	14.02.2011	18.02.2011	BPIA/DLSEA/DRHAT/DELPIA	

**ANNEXE XXIV.**  
**FORMATION À LA CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ « CARISTE ».**

LIBELLÉ LONG :	Conduite de chariots automoteurs à conducteur porté « CARISTE ».
LIBELLÉ COURT :	SEACRT.

DURÉE :	Trois jours.
LIEU :	AFT-IFTIM Champforgeuil (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	8

Objectif de la formation : être capable d'utiliser un chariot automoteur de manutention en respectant la sécurité des personnes et du matériel conformément à la recommandation CNAMTS 389 pour les chariots de catégories 3 et 5.

Conditions de candidature : détenir un certificat médical d'aptitude à l'utilisation des chariots automoteurs de manutention.

Commentaires.

Se munir :

- d'une paire de chaussures de sécurité ;
- d'une combinaison de travail.

SANCTION :	Attestation de stage délivrée par l'AFT-IFTIM Champforgeuil (71).
NOTATION :	Pas de notation.

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 34/01	19.10.2010	21.10.2010	BPIA/DLSEA/DELPIA	
MF 34/02	08.03.2011	10.03.2010	BPIA/DLSEA/DELPIA	

**ANNEXE XXV.**  
**FORMATION À L'UTILISATION EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS ÉLÉVATEURS À MÂT**  
**TÉLESCOPIQUE.**

LIBELLÉ LONG:	Formation à l'utilisation en sécurité des chariots élévateurs à mât télescopique.
LIBELLÉ COURT :	SEASAMB.

DURÉE :	Cinq jours.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	6

Objectif de la formation : formation destinée à maîtriser sur le plan théorique et pratique l'utilisation en sécurité des chariots à mât télescopique.

Conditions de candidature :

- stage ouvert en priorité aux sous-officiers, aux militaires du rang et personnels civils ayant vocation à se servir du chariot élévateur à mât télescopique ;
- détenir un certificat médical spécifique à l'utilisation de l'engin ;
- détenir le permis de conduire ou le brevet militaire de conduite correspondant au véhicule.

Commentaires : pas de commentaires.

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Un test théorique et un test pratique. Toute note inférieure à 14 est éliminatoire.

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 35/51	20.09.2010	24.09.2010	BPIA/DLSEA/DELPIA	
MF 35/52	27.09.2010	01.10.2010	BPIA/DLSEA/DELPIA	
MF 35/53	11.10.2010	15.10.2010	BPIA/DLSEA/DELPIA	
MF 35/54	18.10.2010	22.10.2010	BPIA/DLSEA/DELPIA	
MF 35/55	13.12.2010	17.12.2010	BPIA/DLSEA/DELPIA	
MF 35/56	31.01.2011	04.02.2011	BPIA/DLSEA/DELPIA	
MF 35/57	07.02.2011	11.02.2011	BPIA/DLSEA/DELPIA	
MF 35/58	04.04.2011	08.04.2011	BPIA/DLSEA/DELPIA	
MF 35/59	02.05.2011	06.05.2011	BPIA/DLSEA/DELPIA	
MF 35/60	23.05.2011	27.05.2011	BPIA/DLSEA/DELPIA	
MF 35/61	20.06.2011	24.06.2011	BPIA/DLSEA/DELPIA	
MF 35/62	04.07.2011	08.07.2011	BPIA/DLSEA/DELPIA	

## ANNEXE XXVI.

**FORMATION DES FORMATEURS À LA MISE EN ŒUVRE ET À L'UTILISATION DE LA STATION SERVICE DE CAMPAGNE DÉPLAÇABLE DE L'ARMÉE DE TERRE.**

LIBELLÉ LONG :	Formation de formateurs à la mise en œuvre et utilisation de la station service de campagne déplaçable de l'armée de terre.
LIBELLÉ COURT :	SEASSC.

DURÉE :	Deux jours.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	10

Objectif de la formation :
- devenir formateur de sous-officiers responsables d'un peloton de ravitaillement en carburant doté d'une station service de campagne déplaçable;
- devenir formateur de personnels aptes à mettre en œuvre et à utiliser la station service de campagne déplaçable.

Conditions de candidature : stage ouvert en priorité aux sous-officiers ayant vocation à tenir un poste de responsable de soute à carburant et aux militaires du rang ayant vocation à tenir un poste de soutier corps de troupe en OPEX.
---

Commentaires : formation technique de mise en œuvre et d'utilisation de la station service de campagne déplaçable.
--

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Évaluations théorique et pratique.

STAGE INTERARMÉES :	Oui.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 55/01	07.09.2010	08.09.2010	DCSEA/SDO3	
MF 55/02	17.05.2011	18.05.2011	DCSEA/SDO3	



**ANNEXE XXVII.  
FORMATION INITIALE DES ENGAGÉS VOLONTAIRES.**

LIBELLÉ LONG :	Formations initiales des engagés volontaires.
LIBELLÉ COURT :	SEAEVI.

DURÉE :	11 mois.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	Défini par DCSEA.

Objectif pédagogique : former le militaire du rang pour lui permettre de devenir un soldat et un opérateur pétrolier exécutant.

Conditions de candidature : recrutement via la chaîne CIRFA.

Commentaires : pas de commentaires.

SANCTION :	Certificat technique logistique essences (CTE LE).
NOTATION :	Contrôle continu et examen final.

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 10/R01-I	02/09/2010	31/07/2011	DCSEA	
MF 10/R02-I	03/11/2010	30/09/2011	DCSEA	

**ANNEXE XXVIII.**  
**FORMATION TECHNIQUE LOGISTIQUE ESSENCES DES ENGAGÉS VOLONTAIRES**  
**ULTÉRIEURS.**

LIBELLÉ LONG :	Formation technique logistique essences des engagés volontaires ultérieurs.
LIBELLÉ COURT :	SEAEVU.

DURÉE :	30 semaines.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) + dépôt d'affectation.
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	Défini par DCSEA.

Objectif pédagogique : former le militaire du rang de recrutement ultérieur pour lui permettre de devenir un opérateur pétrolier exécutant (voie du changement d'armée).

Conditions de candidature : candidatures retenues suite à décision DCSEA.

Commentaires : pas de commentaires.

SANCTION :	Certificat technique logistique essences (CTE LE).
NOTATION :	Contrôle continu et examen final.

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 10/R01-U	30/08/2010	25/03/2011	DCSEA	

## ANNEXE XXIX.

**FORMATION TECHNIQUE LOGISTIQUE ESSENCES DES ENGAGÉS VOLONTAIRES  
SERVANT AU TITRE DE L'AVIATION LÉGÈRE DE L'ARMÉE DE TERRE.**

LIBELLÉ LONG :	Formation technique logistique essences des engagés volontaires servant au titre de l'aviation légère de l'armée de terre.
LIBELLÉ COURT :	SEAEVALAT.

DURÉE :	1 semaine.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) + dépôt d'affectation.
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	Défini par DCSEA.

Objectif pédagogique : vérifier la formation du militaire du rang servant au titre de l'aviation légère de l'armée de terre en tant qu'opérateur pétrolier exécutant.

Conditions de candidature : candidatures retenues suite à décision DCSEA.

Commentaires : pas de commentaires.

SANCTION :	Certificat technique logistique essences (CTE LE).
NOTATION :	Contrôle continu et examen final.

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 10/R02-ALAT	15/11/2010	19/11/2011	DCSEA	

**ANNEXE XXX.  
FORMATION MILITAIRE COMPLÉMENTAIRE.**

LIBELLÉ LONG :	Formation militaire élémentaire.
LIBELLÉ COURT :	SEACME.

DURÉE :	Six semaines.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	Défini par DCSEA.

Objectif pédagogique : former le militaire du rang pour lui permettre de devenir un petit gradé d'encadrement.

Conditions de candidature : les conditions de candidature seront définies par une circulaire de DCSEA/SDA2 à paraître.

Commentaires : pas de commentaires.

SANCTION :	Certificat militaire élémentaire.
NOTATION :	Contrôle continu et examen final.

STAGE INTERARMÉES :	Non.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 10/R02-CME	30.08.2010	15.10.2010	DCSEA	Pour mémoire
MF 11/R01-CME	28.02.2011	15.04.2011	DCSEA	

ANNEXE XXXI.  
**FORMATION CHEF ET ADJOINT DE CELLULE SOUTIEN PÉTROLIER ÉNERGIE DES  
 GROUPEMENTS DE SOUTIEN DES BASES DE DÉFENSE.**

LIBELLÉ LONG :	Formation chef et adjoint de cellule soutien pétrolier énergie des groupements de soutien des bases de défense.
LIBELLÉ COURT :	SEASPE.

DURÉE :	2 semaines.
LIEU :	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71).
CATÉGORIE :	OFF      OCTA      SOFF      MDR      CIV
EFFECTIF PAR SESSION :	25.

Objectif de la formation.

Préparer les chefs de cellule et leurs adjoints à assurer le management global de la fonction pétrolière au niveau d'une base de défense.

À l'issue de cette formation, ils seront en mesure :

- de connaître et comprendre le cadre réglementaire ;
- d'assurer l'exploitation des installations en toute sécurité ;
- d'assurer une gestion quantitative et qualitative optimale des produits stockés et délivrés ;
- d'assurer les opérations de paiement et facturation ;
- de maintenir en condition les installations.

Conditions de candidature : exercer ou être désigné pour exercer la fonction de chef ou d'adjoint de cellule soutien pétrolier énergie des groupements de soutien des bases de défense.

Commentaires : pas de commentaires.

SANCTION :	Attestation de stage.
NOTATION :	Test final.

STAGE INTERARMÉES :	Oui.
---------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE DÉSIGNER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 10 SEASPE	15.11.2010	26.11.2010	COMIAS/CPCS/SSP	
MF 11 SEASPE	16.05.2011	27.05.2011	COMIAS/CPCS/SSP	